

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 DÉCEMBRE, À 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 6 DÉCEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, M. GODON, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), Mme VALLETTA (pouvoir à M. TROTIN), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PASADAS (pouvoir à Mme GENOVESI), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme THIERRY (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

Mme DEMBLON-POLLET, Mme CORREA, Mme DE LA SERRE, M. POIZAT, Mme DE POIX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monique BOUTEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 225 - Subventions aux associations locales - Exercice 2022.

Le Maire indique que trois associations ont sollicité la Ville pour obtenir des subventions.

L'association Rueil Commerces Plus sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € concernant l'opération des fèves impériales.

Dans le cadre de la valorisation du Label Ville Impériale, une fève gagnante sera distribuée à toutes les boulangeries pâtisseries adhérentes à l'opération. L'association offrira un chèque cadeaux d'une valeur de 50 € aux heureux gagnants. Les chèques cadeaux pourront être utilisés chez les commerçants membres de l'association.

L'association Rac Omnisports sollicite une subvention de 10 000 € à destination la Coopération Territoriale de Clubs (CTC) Mont Valérien. Cette entente, créée il y a 7 ans,

regroupe la section Basket du Rac Omnisport et le Suresnes Basket Club et a pour objectif de développer la pratique de basket féminin à haut niveau. Cette subvention a pour objectif d'assurer le maintien des équipes du CTC en Championnat de France ou Elite Régionale, où elles évoluent actuellement.

Cette subvention municipale se traduira par une subvention équivalente de la Ville de Suresnes et une subvention du Conseil Départemental permettant de consolider la Coopération Territoriale.

L'association Action des Jeunes pour les Personnes Agées - AJPA sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation du réveillon de Noël en faveur des personnes âgées.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application ;

Vu le Budget Primitif 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 8 décembre 2022 ;

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Rueil Commerces Plus.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Rac Omnisports pour la coopération territoriale de clubs.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Action des Jeunes pour les Personnes Agées (AJPA).

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer les documents afférents à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 19 décembre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221214-lmc143577-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 19 décembre 2022